

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/1058 du 22/II/1982
DECRET N° /MTPS.DGT.DGFP.243.2.17
Portent reclassement et nomination de
Monsieur DAUDY GANGE Bernard, Instituteur
Adjoint de 6^e échelon des cadres des ser-
vices sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/OBSAS :

(/u la Constitution du 1^{er} Juillet 1975
(/u la loi n° 15/52 du 3.2.62 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 1^{er} Juillet 1975
(/u la loi n° 15/52 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo
(/u l'arrêté n° 2.17/FP du 21.5.56 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires
(/u le décret n° 52/134/FP du 5.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires
(/u le décret n° 52/155/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchie
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires
(/u le décret n° 52/157/FP du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/52 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires
(/u le décret n° 52/158/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
(/u le décret n° 54/165 du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du
Congo
(/u le décret n° 57/384/MJT.DGT du 3.3.67 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 11, 20 et 21
du décret n° 54/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement
(/u le décret n° 57/51/FP du 24.3.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires
relatives aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
res et reclassements, notamment en son article 1^{er} § 2
(/u le décret n° 74/47 du 21.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 52/157/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo
(/u le décret n° 75/154 du 4.4.75 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret n° 81/535 du 27.12.81 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat
(/u le décret n° 81/644 du 28.12.81 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres
(/u le rectificatif n° 81/118 du 26.1.81 au décret 81/644
du 28.12.81 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
(/u le décret n° 81/647 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement
(/u l'arrêté n° 2234/MYPS.DGTFP.DGSP du 25.4.75 auto-
risant Monsieur DAUDY GANGE Bernard, Instituteur Adjoint à suivre
un stage en France
(/u l'arrêté n° 2562/MEN.DPAM du 25. Mai 1975 portant
promotion des Instituteurs Adjointes et Institutrices Adjointes
des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services Sociaux
(Enseignement) de l'année 1975
(/u l'attestation n° 1653/SGESU du 14.6.81 autorisant
Monsieur DAUDY GANGE Bernard, à s'inscrire à l'Université de Paris
VIII (Vincennes) en 1976
(/u la demande de l'intéressé en date du 15.7.1982.

LE PREMIER MINISTRE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/105 et 67/304 des 22.5.64 et 30.5.67 susvisés, Monsieur DOUDY GANGA Bernard, Instituteur Adjoint de 8^e échelon, indice 740, des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement), titulaire d'une Attestation de Licence en sciences de l'Education délivrée le 7 Mai 1979, par l'Université de Paris VIII Saint-Denis, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 830.-
Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise du service de l'intéressé à l'issue de son stage, (rentrée scolaire 1982-1983), sera enregistré, publié au JORBC et communiqué partout où besoin sera./-

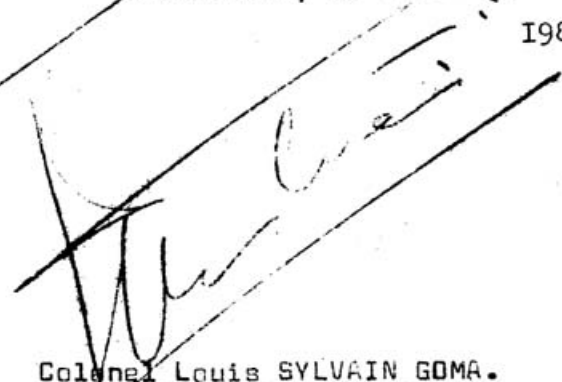
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

BRAZZAVILLE, le 22 Novembre
1982

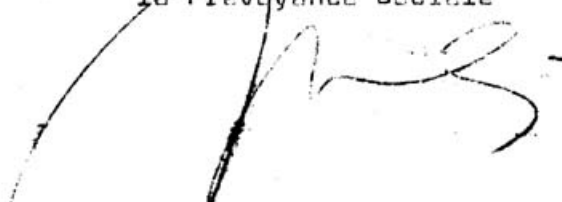
Le Ministre de l'Education
Nationale


Antoine NDINGA BBA.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances


Bernard COMBO MATSIONA.


Ifihi Desetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP.DFP.....2
DB.....3
DCF.....3
MEN.....3
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
DPA.....3
SGCM/BC.....2.-

